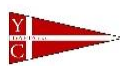




Carthago dilecta est Tunisie sailing week 2022



Avis de Course

Carthago Dilecta Est – Tunisie Sailing Week 2022 – EN SOLITAIRE

... libres de naviguer

ORGANISATION

Les événements, appelés **Carthago Dilecta Est – Tunisie Sailing Week 2022 en Solitaire**, course au large en solitaire, sans escale et sans assistance extérieur, sont organisés par Circolo Velico Ventotene, Club Nautique de Sidi Bou Said, la Marina de Yasmine Hammamet sous l'égide de la Fédération italien de voile et de la Fédération Tunisienne de la Voile. Avec la participation de Yacht Club di Gaeta, Circolo Nautico Riva di Traiano, UVAI (Unione Vela d'Altura Italiana- Union de Voile Haute Mer Italien), la Marina de Sidi Bou Said, la Marina de Bizerte, des autres marinas et clubs nautiques tunisiens et italiens.

PROGRAMME

L'événement se déroule en plusieurs phases:

- **Carthago Dilecta Est «Rencontre Ventotene, Île pour l'Europe»** – La régates se tient du 31 juillet au 1 août 2022 sur la route Roma/Fiumicino-Ventotene. La régates, dont l'horaire, les modalités et les temps limite sont l'objet des instructions de course, commencera le jour 31 juillet 2022.
- **Carthago Dilecta Est «Arrive en Tunisie»** – La régates se tient du 2 août au 5 août 2022 sur la route Ventotene-Hammamet et commencera le jour 2 août 2022. L'horaire, les modalités et les temps limite sont l'objet des instructions de course.
- **Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week «Yasmine Cup»** - La régates se tient du 6 août au 7 août 2022. L'horaire, les modalités et les temps limite sont l'objet des instructions de course. Le Trophée Yasmine Cup est lié à la régates finale du Championnat de Tunisie de voile habitable.
- **Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week «Hammamet- Gammarth»** La régates se déroule du 8 août au 9 août 2022 sur la route Hammamet- Gammarth . La date de départ est le 8 août 2022. L'horaire, les modalités et les temps limite sont l'objet des instructions de course
- **Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week «Gammarth – Bizerte»** La régates se déroule du 11 août au 12 août 2022 sur la route Gammarth – Bizerte. La date de départ est le 11 août 2022. L'horaire, les modalités et les temps limite sont l'objet des instructions de course

ÉVÉNEMENTS LIÉS AUX REGATES

Des soirées de gala et remises de prix seront organisées dans les ports d'arrivée et de départ en Italie et en Tunisie. Le Comité peut prévoir l'organisation d'autres régates liées au programme.

REGLEMENT

Les régates se disputeront dans le respect des éditions en vigueur des règlements suivants:

- a. Règles de course à la Voile World Sailing Offshore Special Regulations (OSR) (RRS); de 20:00 heures à 6:00 heures le Règlement International pour Prévenir les abordages en mer. NIPAN – COLREG) remplaceront la partie 2 des RRS
- b. Normative fédérale Course au large;
- c. World Sailing Offshore Special Regulations (OSR) pour les régates de catégorie 2 avec canot pneumatique auto gonflable obligatoire ; et radio VHF avec une puissance de transmission effective non inférieure à 20 W canaux 9, 16, 72, 74. Les concurrents doivent en outre avoir à bord une radio VHF portable, étanche ou munie d'un étui étanche, d'une puissance non inférieure à 5 W et également munie des canaux indiqués plus haut.
- d. Règlement IRC;
- e. Règlement ORC;
- f. Textes législatifs relatifs à la navigation de plaisance;
- g. Le présent avis ;
- h. Les instructions de la Régates : en cas de contraste entre ceux et les règlements précédemment exposés les Instructions de la Régates prévalent (mod. RRS 63.7).
- i. Les textes concernant les certificats de sécurité, des contrôles, de présence des concurrents aux stages et aux briefings.

Obligation du respect les dotations prescrites à bord par la législation en vigueur. En cas d'accident ou contestations de la part des Autorités pour non-respect des lois en vigueur, la responsabilité retombe exclusivement sur les commandants des embarcations. Dans le respect des « Prescriptions pour la Course au large » de la FIV, les embarcations devront avoir à bord, en plus des dotations prescrites pour la catégorie de la régates : • des radiobalises(Epirb) • des torches fixées solidement sur les gilets de sauvetage réglementaires, un pour chaque membre de l'équipage •des cartes nautiques des zones de mer et côtières où se dérouleront les régates. La personne commandant l'embarcation participante doit s'assurer que, parmi son équipage, il y ait une connaissance et une expérience adéquate à la participation d'une régates au large. Il





Carthago dilecta est Tunisie sailing week 2022

est vivement recommandé que la personne responsable du commandement et au moins la moitié de l'équipage aient préalablement participé à une régates au large de longue durée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux régates **Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week 2022 en solitaire**, est ouverte à toutes les embarcations à voile monocoque et multicoque avec cabine, de longueur hors tout non inférieure à 9 mètres. Les embarcations doivent être entièrement conformes aux règlements de l'Offshore Special Regulations, en vigueur pour les régates de Catégorie 2 (OSR). En particulier celui relatif à la 3.04 (Stability) indiquant (OSR) l'obligation de détenir le radeau de sauvetage et les équipements additionnels, comme rapporté dans les annexes de la demande d'inscription, même en règle avec les normes citées dans le précédent point dans les Règlements de cet avis et les normes de sécurité prévues par les lois de navigation sans limites de la côte. Dans le cas de demandes motivées et circonstanciées présentées de la part d'une classe et/ou de la part de propriétaires qualifiés pour la course au large, le Comité Organisateur, à son jugement sans appel, se réserve une tolérance limitée dans l'application du point sur la longueur minimum, en admettant singulièrement bateaux de longueur inférieures possédants des conditions requises spécifiques. Les bateaux participants à la **Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week 2022 en solitaire** devront avoir un équipage composé par une seule personne, qui doit être majeur, et avoir les caractéristiques des RRS et de la Régulation World Sailing Offshore Special Regulations (OSR 19 (Code d'éligibilité)). Les bateaux devront être en possession d'un Certificat IRC, et/ou ORC Tous les concurrents devront présenter leur propre curriculum nautique au moment de l'inscription. Tous les concurrents devront posséder les certificats et les instruments suivants :

1. Stage de formation médical
2. Stage de sécurité en mer et survie conforme à la Section 6 des Offshore Special Regulations, obtenu dans les 5 précédents.
3. Stage sur l'organisation des moyens de sauvetage. Pour ceux qui n'en sont pas pourvu, le Circolo Velico Ventotene se réserve d'organiser un cours spécifique et analogue reconnu par World Sailing Offshore Special Regulations (OSR, en date à définir (avant la date de départ de la régates) et sur requête de minimum 5 personnes.
4. Stage sur la gestion du sommeil. Pour ceux qui n'en sont pas pourvu, le Circolo Velico Ventotene se réserve d'organiser un cours spécifique et analogue reconnu par World Sailing Offshore Special Regulations (OSR, en date à définir (avant la date de départ de la régates) et sur requête de minimum 5 personnes.
5. Conformément à la règle 76.1 du Règlement de Régates World Sailing Offshore Special Regulations (OSR AF 2020-2021), le Comité Organisateur réserve le droit de refuser la participation à la course de tout bateau qui ne lui paraîtrait en bon état de navigabilité, ou pas suffisamment équipé, ou dangereux, ou ne répondant pas aux obligations de l'Avis de course et des règlements de sécurité.
6. Le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser la participation des concurrents ne répondant pas les obligations déclarées dans cet avis, ou dont le curriculum, pour compétence ou pour qualifications, n'est pas retenu suffisant. Les décisions du Comité Organisateur, définitives et sans appel (Règle 76.1 RRS), seront communiquées avant la date de départ.

LICENCE

Licence FIV 2022 et certificat médical pour tous les concurrents italiens, même s'ils sont commandants de d'un voilier avec pavillon étranger. Les concurrents non italiens doivent être en conformité avec les règles de leur pays d'appartenance.

CATEGORIES ET CLASSEMENTS

Les bateaux participant à la Carthago Dilecta Est- Tunisie Sailing Week 2022 en solitaire seront divisés en différentes catégories.

1. Catégorie ORC- Les bateaux en possession d'un certificat ORC international ou Club en cours de validité.. En ce qui concerne le temps compensé de la catégorie ORC, le GPH sera appliqué.
2. Catégorie IRC- Les bateaux possédant un certificat IRC valide pour l'année en cours. Classement en temps compensé. En ce qui concerne le temps compensé de la catégorie IRC, le BSF sera appliqué.
3. Catégorie Open, ouverte à tous les bateaux monocoque et multicoque qui sont en règle avec les conditions d'admissibilité pour la course en solitaire. Classement en temps réel.
 - a. Catégorie Libre: Les bateaux participants seront divisés selon la longueur hors tout (LOA) dans les classes suivantes, monocoques et multicoques séparément:
 - b. Classe 0 plus de 60 pieds (m. 18,29)
 - c. Classe I de plus de 50 pieds (m. 15,24) à 60 pieds (m. 18,29)
 - d. Classe II de plus de 45 pieds (m. 13,72) à 50 pieds (m. 15,24)
 - e. Classe III de plus de 40 pieds (m. 12,19) à 45 pieds (m. 13,72)
 - f. Classe IV de plus de 36 pieds (m. 10,97) à 40 pieds (m. 12,19)
 - g. Classe V jusqu'à 36 pieds (m. 10,97)
 - i. Par exemple un bateau de m. 12,19, sera admis en Classe IV. En mesurant la longueur hors tout on ne doit pas tenir compte des annexes, comme bout-dehors, bômes, barres, y compris les barres à vent ou automatiques.
 - ii. Pour les multicoques la longueur hors tout se mesure sur l'ensemble des coques.
 - iii. Le Comité Organisateur pourra, selon son avis sans appel, regrouper en Classes différentes les bateaux appartenants à Classes constituées selon un propre Règlement national ou international.



- iv. Pour la formation d'une Classe on demande la participation effective à la course d'au moins six bateaux; en cas contraire les bateaux inscrits sont regroupés dans la Classe supérieure à celle d'appartenance.
- v. Les bateaux de la Classe 0, si en nombre inférieur à six, ainsi que tout bateaux qui n'arrive pas à former une classe est admis également à participer à la course. Dans ce cas, cependant, il ne pourra courir que pour la victoire absolue (ou pour eventuels prix spéciaux) et pas pour le classement de Classe.

CONTROLES

- Les bateaux pourront être contrôlés avant la course. Pour autant, ils devront être disponibles pour le Comité Organisateur. La présence du skipper est obligatoire. En cas de retard, le Comité Organisateur pourra décider que le bateau n'est pas admis.
- Les bateaux pourront être soumis à un contrôle de jauge avant le départ ou après l'arrivée, même pendant les jours suivants, pour vérifier le certificat de jauge.
- Le Comité Organisateur pourra effectuer tout contrôle des bateaux et des équipements de sécurité considéré comme utile et approprié.
- Chaque bateau aura en consigne, avec obligation d'installation à bord, un appareil de localisation et communication satellitaire (TRACKING). Le Comité Organisateur pourra utiliser les informations reçues par le système pour la divulgation à la presse et pour questions techniques et de sécurité. Le commandant est responsable de l'appareil jusqu'à son retour au bureau du Secrétariat de la course à la fin de la course même.
- Sur la base des données mises à disposition du système de localisation et compte tenu des écarts certifiés par le fournisseur, le suivi et les positions de chaque bateau lors de la course seront aussi bien employés pour vérifier si les participants suivent les indications concernant les zones interdites à la navigation. Le périmètre de ces zones sera évident sur le plan de l'application du système de localisation et il sera aussi bien décrit dans les instructions de course.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront parvenir au siège du Comité d'Organisation avec les documents suivants:

Copie du certificat de jauge • Copie de la licence de navigation valide ou document équivalent pour le 2022 • Déclaration de responsabilité et de respect des normes de sécurité prévues par la loi auxiliaire pour la navigation sans limites de la côte • Déclaration de conformité du voilier aux conditions requises par l'OSR- Catégorie 2 pour l'inscription à la régata et le respect de toutes les prescriptions prévues par la course au large y compris les radiobalises (Epirb) et la lampe de poche étanche bien fixée sur les gilets de sauvetages réglementaires, un pour chaque membre de l'équipage • Copie de l'habilitation aux commandes d'un bateau, avec moteur auxiliaire pour la navigation sans limite de la côte, du skipper ou d'au moins un des membres de l'équipage ou un document équivalent dans le respect des normes des pays de l'armement de l'embarcation. • Liste complète de l'équipage avec le numéro de la licence FIV pour les équipages italiens • Licence pour la publicité si nécessaire • Procuration de l'armateur pour son représentant à bord dans le cas où l'armateur lui-même ne participe pas à la course • Pour les bateaux battant pavillon étranger seront valables les documents délivrés par les autorités nationales du pays d'origine. Cependant il est nécessaire de fournir une déclaration de l'armateur ou de son représentant sur la conformité du bateau aux normes en vigueur dans son pays. • Acceptation de toutes les normes contenues dans cet avis de course aussi bien en ce qui concerne la responsabilité que les droits d'image et exempt de responsabilité pour chaque membre d'équipage. • Copie du certificat de participation au stage de formation médicale • Police d'assurance en responsabilité aux tiers, pour un montant minimum de € 3.000.000,00 avec extension à la participation aux régates ; il est vivement recommandé une couverture supplémentaire personnelle adéquate. • Copie du certificat de participation au stage d'organisation des moyens de sauvetage. • Copie du certificat de participation au stage sur la gestion du sommeil.

PRIX ET TROPHÉES

Un prix sera attribué aux trois premiers bateaux classés de chaque division établies pour chacune des courses de Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week 2022.

La Carthago Dilecta Est-Tunisie Sailing Week a plusieurs trophées et records, déjà obtenus ou pas encore réalisés qui peuvent être défiés à tout moment à condition que la demande soit faite au comité organisateur au moins 30 jours avant la date prévue pour le défi:

- Record Ventotene- Carthage ce record est relié au Trophée « Wally Record », qui sera attribué au voilier qui permettra d'améliorer le record de Ventotene - Carthage actuellement détenu par le bateau "ECO 40" en 31h00'31"
- Record Rome/Fiumicino -Carthage ce record est relié au Trophée "S. Masserotti A. Beladji ", qui sera attribué au voilier qui permettra d'améliorer le record de Rome/Fiumicino- Carthage détenu actuellement par le bateau " Este 40 "en 46h10'02".
- Record Ventotene-Hammamet ce record est relié au Trophée " Sandro Ricetto - Circolo Velico Ventotene» qui sera décerné au voilier qui permettra d'améliorer le record de Ventotene- Hammamet actuellement attribué au bateau Steinlager en 34h19'23 "
- Record Rome/Fiumicino-Hammamet ce record est relié au Trophée «Giancarlo Bozzetto», qui sera attribué au bateau qui permettra d'améliorer le record de la route Rome/Fiumicino- Hammamet actuellement détenu par le bateau Patricia II en 39h24'23'



Carthago dilecta est Tunisie sailing week 2022

- Record Rome/Fiumicino-Ventotene l'enregistrement est attaché pour le trophée "Altiero Spinelli" qui sera décerné au bateau qui détermine l'enregistrement sur le chemin de Rome/Fiumicino-Ventotene" ;
- Record Hammamet – Sidi Bou Said : ce record est lié le trophée "Carthago Dilecta Est – Tunisie Sailing Week libres de naviguer", qui récompensera le bateau qui va déterminer le Record sur le parcours "Hammamet- Sidi Bou Said";
- Record Sidi Bou Said- Bizerte : ce record est lié le trophée "Carthago Dilecta Est – Tunisie Sailing Week libres de naviguer", qui récompensera le bateau qui va déterminer le Record sur le parcours "Sidi Bou Said- Bizerte";
- Trophée Yasmine Cup : Le trophée nommé d'après "Tous les navigateurs de la Méditerranée" est attribué au voilier qui obtient le meilleur classement calculé sur le score des diverses régates qui sont tenue en Hammamet

Tous les records sont attribués uniquement aux bateaux à voile et peuvent être défiés à tout moment en faisant demande aux Cercles de Voile Promoteurs de la régate.

RESPONSABILITE ET NORMES DE SECURITE

Les concurrents acceptent d'être soumis aux Règles de la Course à la Voile World Sailing Offshore Special Regulations (OSR (RRS) en vigueur, aux instructions de course et au règlement de course général et spécifique à chaque étape. Les concurrents acceptent d'assumer toute responsabilité en ce qui concerne les caractéristiques nautiques du bateau, les gréements, l'aptitude, la qualité de l'équipage et le matériel de sécurité. Les concurrents sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques qui pourraient arriver de leur fait, à des tiers, à leur bateau ou à leur équipage, à terre ou en mer, relatifs à leur participation à la Régate. Ils acceptent en outre toute responsabilité en ce qui concerne le comportement et l'habillement de l'équipage, des représentants et hôtes. Le Circolo Velico Ventotene et toutes les personnes qui travaillent à l'Organisation déclinent toute responsabilité pour les dommages que pourraient subir les personnes ou matériels, tant durant les voyages aller et retour, qu'aux ports et en mer. Les concurrents doivent connaître la 4ème Règle fondamentale du RRS World Sailing Offshore Special Regulations (OSR Chp. 1 « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité ». Dans tous les cas, les concurrents acceptent le fait que le Circolo Velico Ventotene, les sponsors et leurs agents n'ont aucune forme de responsabilité en cas de décès ou blessures des membres de l'équipage et autres personnes, ou bien la perte ou les dommages des bateaux ou des biens. La procédure d'inscription prévoit que chaque individu membre d'équipage signe une déclaration dans laquelle il accepte un tel renoncement de droits. Chaque bateau aura en consigne, avec obligation d'installation à bord, un appareil de localisation et communication satellitaire (TRACKING). Le Comité Organisateur pourra utiliser les informations reçues par le système pour la divulgation à la presse et pour questions techniques et de sécurité. La falsification ou la rupture pour n'importe quelle cause, même fortuite, des seaux et le non fonctionnement, pour un temps supérieur à 30 minutes, pour n'importe quelle raison, pourra donner lieu, selon les cas, à une pénalisation ou à la disqualification du bateau. Le commandant est responsable de l'appareil jusqu'à sa restitution au bureau du Secrétariat de la course à la fin de la course même.

Appareils radio. Tous les bateaux devront avoir à bord une radio VHF, en règle avec les règlements, avec une puissance réel de transmission non inférieure à 20 W qui marche au moins sur canal 9, 16, 72, et 74. Si l'antenne est en tête de mât, il faut avoir un système de sécurité avec attache sur le pont ou système similaire. Les participants doivent avoir à bord un VHF portable, étanche ou avec étui étanche, avec une puissance non inférieure à 5W et avec les mêmes canaux susmentionnés.

Téléphone satellite. Tous les bateaux peuvent avoir à bord un téléphone satellite. Pendant la course, le bateau peut utiliser quelconque moyen de communication, s'il n'est pas en contraste avec la RRS 41 et peut accéder à Internet si les informations sont accessibles par tous. Le routage est interdit. Il faut entendre par routage toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrent, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées, et permettant la compréhension des différentes situations météorologiques et le choix de la route à suivre ou à ne pas suivre. Une déclaration signée par chaque concurrent l'engageant lui-même, ses sponsors ainsi que son équipe à terre, certifiant le respect de cette règle, sera demandée après l'arrivée de la course.

Le routage est interdit. Il faut entendre par routage toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrent, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées, et permettant la compréhension des différentes situations météorologiques et le choix de la route à suivre ou à ne pas suivre. Une déclaration signée par chaque concurrent l'engageant lui-même, ses sponsors ainsi que son équipe à terre, certifiant le respect de cette règle, sera demandée après l'arrivée de la course.

PUBLICITE ET SPONSORS

L'événement est classé catégorie C, code de la Publicité World Sailing Offshore Special Regulations (OSR, Rég. 20). Les bateaux italiens qui exposent publicité doivent être en possession de la licence délivrée par la FIV. On pourra demander aux concurrents d'exposer la publicité du sponsor de la régate. L'Autorité qui organise la Régate peut établir que tous les concurrents haussent le pavillon du sponsor pendant toute la durée de la régate ainsi que celui de la régate quand ils sont dans le port. Les pavillons et les autocollants seront remis aux concurrents par l'Autorité responsable de l'Organisation.

RENONCEMENT AUX DROITS SUR LES PHOTOS ET LA TELEVISION

Les concurrents concèdent un droit illimité et une autorisation à l'Autorité responsable de l'Organisation d'utiliser le nom et l'image d'eux-mêmes ou de leur bateau participant à la régate pour tout type de texte, photo et vidéo en vue de la publicité à travers toute forme de canal médiatique (inclus, et sans limitation, la publicité ayant comme support la Presse, la télévision et Internet). Tout cela vaut aussi bien dans un but éditorial que publicitaire ou bien pour l'information à la





Carthago dilecta est Tunisie sailing week 2022

Presse. De fait le nom des concurrents et toute forme de matériel bibliographique les concernant pourront être utilisés ou reproduits à travers toute forme connue. La procédure d'inscription prévoit que chaque individu membre d'équipage signe une déclaration dans laquelle il accepte un tel renoncement de droits.

AVANTAGES

Aux participants aux régates seront offerts des services gratuits ou à des prix spéciaux:

- Amarrage en Italie avec les cercles de voile organisateurs dans les ports de départ et d'arrivée des différentes régates.
- Amarrage en Tunisie pour les régates de la Tunisie Sailing Week et des tarifs spéciaux à Yasmine Hammamet et à Marina Bizerte jusqu'au 31 août 2022 pour les bateaux qui resteront en Tunisie après la course.
- Billets d'avion spéciaux Tunisair aux équipages d'échange sur les différentes routes en Italie et en Tunisie.
- Excursions réservées aux équipages à des tarifs préférentiels dans les sites touristiques en Italie et en Tunisie.

Réservations de services touristiques relatives aux hôtels, avions, bateaux, excursions, Locations de voitures, etc. sont confiées à l'Agence Mediterranea Viaggi e Cultura s.r.l.- Tél. +39.06.4466078 +39.06 4455391 +39.329.8426146 info@mediterraneaviaggi.com

POUR PLUS D'INFORMATION

Circolo Velico Ventotene:

www.carthagodilectaest.com

www.circolovelicoventotene.com

info@circolovelicoventotene.com

+ 39.06.4466078 - +39.06.4455391 - +39.3298426146

Fédération Tunisienne de Voile:

www.ftv.org.tn ftv@ftv.org.tn

<https://www.facebook.com/pages/Club-Nautique-Sidi-Bou-Said/130652340361121>



ANNEXE

CARTHAGO DILECTA EST-TUNISIE SAILING WEEK 2022 EN SOLITAIRE

De plus aux normaux équipements prévus par la **REGLEMENTATION NATIONALE POUR LA NAVIGATION SANS LIMITATIONS DE DISTANCE**, il faut avoir à bord les instruments suivants :

1. une ancre de réserve
2. au moins 30 litres d'eau facilement accessible
3. une boussole de réserve
4. VHF avec dispositif AIS active-TRASPONDER
5. un VHF portable étanche ou avec étui étanche
6. une antenne VHF de réserve
7. TELEPHONE SATELLITARE (avec pile de rechange à LITHIUM et numéro telephone en cas d'urgence)
8. un drapeau "k" en cas d'avarie du système radio
9. une torche électrique avec batteries et ampoules de rechange
10. une torche électrique à haute intensité - faisceau lumineux (alimentée par les batteries de bord, sur le pont supérieur pour usage immédiat, avec ampoule de rechange)
11. une lampe combinaison torche/strobe (dans les poches, non seulement comme lumière pour usage personnel mais aussi comme aide efficace pour la localisation, en cas d'homme à la mer.)
12. des lumières de navigation indépendants de celles fixes.
13. une pompe d'assèchement additionnelle
14. deux seaux de 8-10 litres
15. des bouchons en bois doux cunéiformes
16. des cisailles coupe-hauban, et une scie à métaux (avec deux lames de rechange)
17. foc pour le vent dur
18. équipement de réserve (en cas d'avarie aux organes de commande du gouvernail)
19. EMBOSSURE FLOTTANT (MINIMUM LONGUEUR 50 mt.)
20. quatre fusées à parachute
21. quatre feux à main rouges
22. trois signaux fumigènes flottants
23. le nom du bateau sur les moyens de sauvetage (gilet et annulaire)
24. Dispositif mob (vent devant avec signal d'alarme)
25. E.P.I.R.B (emergency position indicating radio beacon)
26. P.L.B. (personal locator beacon)
27. stay lines
28. des ceintures de sécurité
29. un gilet de sauvetage Il est demandé que :
 - a) le harnais de sauvetage et le bout de sécurité soient conformes avec EN1095 (ISO12401) ou équivalents
 - b) le harnais de sauvetage soit du type croisé, avec boucles des sangles cuissardes
 - c) le gilet de sauvetage ait :
30. une lampe flash conforme aux prescriptions SOLAS LSA cod.2.2.3 (lampe strobe avec lumière blanche > 0.75 lumen, autonomie 8 heures)
31. 150 N de flottabilité, de façon que le visage de la personne évanouie reste avec un angle de 45 degrés de la surface de l'eau (spécifications EN 396 ou équivalents)
32. Le harnais et le gilet de sauvetage doivent être toujours accrochés à la life-line quand on se trouve sur le pont supérieur. SAC ETANCHE DE SURVIE CONTENANT :
 - a) une lampe torche étanche + batteries et ampoules de rechange
 - b) une torche - strobe + batteries de rechange
 - c) un couteau
 - d) 3 fusées à parachute rouges SOLAS
 - e) 2 fusées à main rouges SOLAS
 - f) 1 fumigène orange SOLAS
 - g) Des bâtons lumineux à réaction chimique
 - h) aliments énergétiques (12.000 calories)
 - i) Vêtements chauds emballés sous vide
 - j) couverture de survie
 - k) GPS portable étanche avec étui étanche
 - l) VHF portable étanche avec étui étanche
 - m) COMBINAISON DE SURVIE (recommandée) conforme aux normes NF EN ISO 15027-1 avec isolation thermique (catégorie A)
 - n) SIGNALATION :
33. La nuit : lumière clignotant rouge au bout de mat
34. Le jour : drapeau orange sur l'étai

NOTE: En cas de litige, la version légale de ce document sera celle en italien.